



Ville de  
**Guérande**



## TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025 AU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le Maire de la ville de Guérande,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération du 18 décembre 2008 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du C.T.P.,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité validées par le Comité Technique du 28 septembre 2021,

Vu la liste des agents promouvables établie le 16 avril 2025 faisant apparaître 1 agent promouvable dont 1 femme (100%) et 0 homme (0%),

### Arrête :

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, établi au titre de l'année 2025 :

1/ Madame Sophie MONTOIR-EVAIN

Soit 1 femme - 100 % et 0 homme - 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux intéressés.

Fait à Guérande, le 5 mai 2025

Signé numériquement le 05/05/2025  
Par délégation du Maire,

**Denis LENORMAND**

Adjoint en charge des Ressources Humaines,  
des Finances et de l'Administration Générale

Notifié le ..... 10.05.2025  
Sophie MONTOIR-EVAIN